

L'actualité

de Lumigny - Nesles - Ormeaux

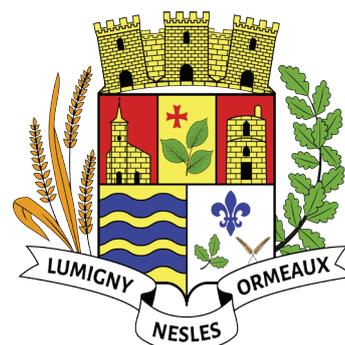


LNO 360°

ÉVÈNEMENT : Le Marché de Noël

DOSSIER : LNO «Ville Amie des Animaux»

FOCUS : Le nouveau Plan Local d'Urbanisme



Infos mairie

L'EDITO DU MAIRE

Chers administrés,



Vous découvrirez dans ce numéro, un retour en images de la fête des villages, qui fut un très bon moment de convivialité célébrant le caractère rural de notre belle commune.

Au mois de juin nous avons inauguré la nouvelle bibliothèque de l'école du Ru de la Fontaine à Ormeaux.

Nous espérons qu'elle contribuera à offrir aux enfants un épanouissement culturel et à leur donner le goût de la lecture.

C'est toujours avec une grande fierté que nous apportons de nouveaux équipements destinés à l'apprentissage et aux loisirs des enfants.

C'est pour cette raison que nous avons fait cet été l'acquisition d'un nouveau mini bus destiné aux enfants du centre de loisirs, ce qui facilitera leurs sorties tout au long de l'année.

Continuons sur les loisirs...

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'une grande aire de jeu sera installée en 2025 sur la commune !

Cette structure, comportant plusieurs modules a été financé à hauteur de 40% par le Département, dans le cadre du Fonds d'Équipements Rural (FER).

Côté travaux, ceux du local technique se poursuivent et devraient se terminer en fin d'année.

Il en va de même pour le pont de Bernay qui a été tout récemment rénové, la circulation est donc de nouveau ouverte, avec des restrictions de tonnage.

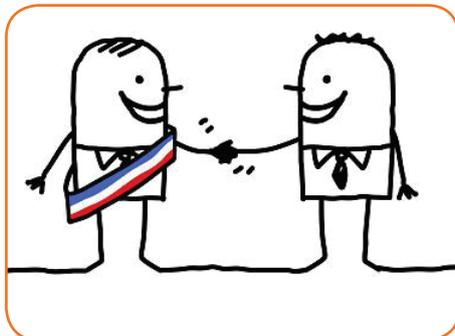
Quant à l'enquête publique pour la révision du Plan Local d'Urbanisme elle est désormais terminée, marquant ainsi la dernière phase de la procédure de consultation, jusqu'à son approbation prévue début novembre.

Enfin l'équipe municipale sera honorée de vous accueillir le 10 janvier 2025 à l'hôtel du Royaume des Lions pour les Vœux de 2025.

Nous vous souhaitons une belle rentrée.

Le Maire, Pascale LEVAILLANT

RENCONTRE AVEC VOS ÉLUS



Vous avez désormais la possibilité de rencontrer vos élus afin de pouvoir échanger sur toutes les questions que vous pouvez vous poser.

Sur rendez-vous chaque élu, en fonction de sa mission, vous recevra un samedi matin par mois, de 9h00 à 12h00 aux dates suivantes :

- 14 décembre 2024 - 11 janvier 2025
- 08 février 2025 - 08 mars 2025
- 12 avril 2025 - 10 mai 2025
- 14 juin 2025 - 12 juillet 2025

Vous pouvez d'ores et déjà prendre rendez-vous en mairie.

VIDÉO PROTECTION

La vidéo protection est aujourd'hui totalement opérationnelle, nous étudions maintenant la possibilité de pouvoir étendre son déploiement à l'intérieur des villages.



FÊTE DES VILLAGES 2024

Quelques photos de cette première édition...



Infos mairie

INAUGURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE

Le 2 juillet, la nouvelle bibliothèque d'Ormeaux, au sein de l'école, a été inaugurée en présence de Madame le Maire et de Madame Daisy Luczac, Présidente du Département. La nouvelle bibliothèque compte environ 2000 ouvrages à destination des enfants.

LE DÉPART EN RETRAITE DE MURIELLE ET L'ARRIVÉE DE GWENDOLYNE



La municipalité remercie Murielle pour les vingt ans qu'elle a passé en tant qu'ATSEM à s'occuper des enfants de la commune avec gentillesse, dévouement et bienveillance.

Suite à son départ en retraite, nous avons le plaisir d'accueillir Gwendolyne qui va la remplacer.

DÉPÔTS SAUVAGES

Le dépôt de déchets de toutes sortes, d'encombrants et de déchets verts doit se faire exclusivement en déchetteries et non pas dans la nature !

La municipalité utilisera tous les moyens à sa disposition pour identifier les responsables.

Les dépôts sauvages sur la commune étant de plus en plus fréquents, nous vous informons, qu'avec le concours de la gendarmerie, il pourra désormais être possible d'identifier les auteurs de ces infractions afin d'engager des poursuites pénales et administratives.

Sur décision du conseil municipal, le dépôt sauvage est passible d'une amende de 300 euros. (1500 euros en cas de récidive).

LA TAILLE DES HAIES



Nous vous rappelons que chaque habitant est responsable de ses haies de clôture. Celles-ci ne devant pas déborder sur le domaine public (*afin de ne pas gêner la circulation des passants*) elles ne doivent pas dépasser 2 m de haut, quelque soit la période de l'année. En cas de manquement les haies seront taillées par une entreprise aux frais de l'occupant des lieux.

FORUM DES ASSOCIATIONS & KERMESE DE L'ÉCOLE



Malgré une météo capricieuse... Le forum des associations et la kermesse des écoles se sont bien déroulés. Une grande journée d'animation qui a démarré avec l'exposition/vernissage de l'école maternelle...



NOUVEAU LOCAL TECHNIQUE



Le planning est respecté et les travaux avancent bien ! La réception du nouveau local est prévue pour la fin de l'année.

LES PROBLÈMES DE DÉCHETTERIE

Alors... Comment dire courtoisement que le sujet agace ?

Suite à la demande impérative du Smitom pour l'arrêt de notre accès à la déchetterie de Fontenay Trésigny et quelques échanges de courriers tendus entre Madame le Maire et le Président du Smitom plus tard, nous en sommes au point où l'accès à Fontenay nous est interdit et nous venons d'apprendre, par un habitant, que celle de Coulommiers doit fermer pendant plusieurs mois pour travaux ! Mais pour le moment pas d'information officielle...

La proposition du Smitom est la suivante, utiliser des déchetteries où il faut faire entre 25 et 30 kilomètres... Face à une stratégie aussi déroutante, force est de s'interroger sur la compréhension de la notion d'écologie du Président du Smitom !

ERRATUM



Nous vous informons que dans la parution du dernier bulletin municipal, une erreur s'est introduite dans l'article relatif au prix de l'eau.

Le bon tarif est :
6.45 € TTC/m³
(hors abonnement)
au lieu de :
7.71 € TTC/m³.

Infos mairie

VÉHICULES & CHEMINS RURAUX



NOUS RAPPELONS QUE LES CHEMINS RURAUX SONT INTERDITS À TOUS LES VÉHICULES À MOTEURS !

Sauf aux engins agricoles et aux véhicules de service.

Les chemins ruraux et les zones boisées du village sont réservés à un usage de promenade, au travail des agriculteurs et aux véhicules des services techniques. Ils sont interdits à tous les autres véhicules motorisés quels qu'ils soient.

En outre, ils sont limités à une vitesse de 25 km heure.

Nous rappelons également que ces zones de nature doivent être respectées pour le maintien de la faune et de la flore locale qui sont sous protection Natura 2000, comme zone sensible devant être sauvegardée.

Chaque municipalité de France étant garante du maintien de l'intégrité de ses écosystèmes protégés, nous ne faisons donc pas exception !

Par ailleurs nous rappelons que les véhicules à moteurs non immatriculés ne sont pas autorisés à rouler sur les zones routières et doivent être transportés sur des attelages adaptés.

HORAIRE Mairie

Lundi : de 9h00 à 12h00

Mardi : de 9h00 à 12h00

Mercredi : de 9h00 à 12h00
& de 14h00 à 17h00

Fermé le jeudi.

Vendredi : de 14h00 à 17h00

Les 2^{èmes} samedi de chaque mois : de 9h00 à 12h00

Possibilité de prendre rendez-vous en dehors de ces heures d'ouverture.

LA CÉRÉMONIE DES VŒUX 2025

Comme chaque année les Vœux du Maire se dérouleront début janvier.

Pour ce nouvel opus, la date est fixée au vendredi 10 janvier à 19h00 à l'hôtel «Le Royaume des Lions».

Un bulletin d'inscription est joint au bulletin municipal.

Si vous souhaitez être présents veuillez retourner votre demande avant le 21 décembre 2024.

DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT FORÊT/BOIS

Suite à la demande de l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Île de France, un élu référent forêt/bois a été nommé. (Marie Tosi-Duval)

Il est important de ne pas perdre de vue que la forêt et les espaces boisés représentent un enjeu important pour notre territoire, qui possède trois zones de protection environnementale.

L'élu référent forêt-bois dans chaque collectivité, est l'interlocuteur privilégié de la commune sur les sujets relatifs à la forêt, qu'elle soit domaniale, communale ou privée.

Destinataire d'informations régulières il bénéficie d'un accompagnement permanent.

RÈGLEMENT DE VOIRIE

La commune a approuvé le règlement de voirie afin de se prémunir des atteintes faites à l'intégrité du domaine public. Par exemple, lors de travaux effectués par une entreprise ou un particulier ce règlement permettra d'avoir un recours en cas de litige.

Rappel : tous les travaux réalisés sur le domaine public doivent faire l'objet d'une demande en Mairie.



Les services techniques demandent de ne pas stationner sur les trottoirs dans l'ensemble de la commune, afin de ne pas gêner la tonte et l'entretien des caniveaux. En vous remerciant par avance.

LE FRELON ASIATIQUE

Si vous avez des nids de frelons asiatiques chez vous, il est déconseillé de vous en approcher à moins de 5 mètres, ils sont très dangereux en cas de piqûres.

Nous vous conseillons vivement de faire un signalement en mairie afin que l'association "GDSA 77" puisse intervenir et procéder à leur éradication.

INFOS PONT & ROUTE DE BERNAY

Les travaux du pont de la route de Bernay sont terminés, vous pouvez à nouveau l'emprunter. Le coût de cette opération s'est élevé à 50 000 euros financés intégralement par la municipalité.

Un arrêté municipal a été pris pour en limiter le tonnage, afin de ne pas l'endommager à nouveau.



Maintenant que le pont de Bernay est terminé, il va être temps de s'attaquer à la réfection de sa route.

Comme évoqué dans nos précédentes communications, cette réfection est conditionnée par la création d'un bassin de gestion des eaux pluviales qui vont s'accroître dans les prochaines décennies. La commune doit, pour ce faire, acquérir un terrain pour sa construction.

Le propriétaire des parcelles agricoles refusant toute négociation, une procédure d'expropriation est donc en cours (nous venons de terminer la phase d'enquête publique).

Il reviendra au juge de l'expropriation de rendre sa décision sur la base de l'avis du commissaire enquêteur afin que les travaux puissent débuter.

Nous sommes assistés par un AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) qui est prêt à lancer les marchés publics pour les travaux.

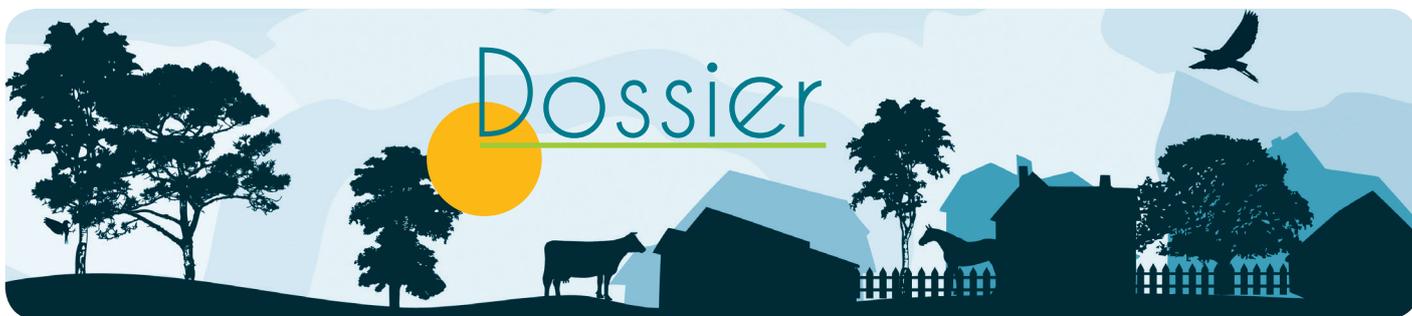
Bien que nous soyons subventionnés en partie, nous mettrons à profit le temps de la procédure pour trouver d'autres subventions afin de financer cette opération de près de 400 000 €.

Centre de loisirs



« Après une sortie de fin d'année au parc Astérix, les enfants du centre de loisirs ont pu profiter cet été des sorties bases de loisirs, accrobranche, structure gonflable, piscine, jeu de piste au château de Fontainebleau et ferme pédagogique. Tout cela entre les batailles d'eau et les grands jeux organisés au centre mais aussi des activités de création sur les super-héros ! Un bel été donc, marqué comme chaque année par 2 veillées permettant à 41 enfants de passer une super soirée en compagnie de leurs amis. »





VILLE AMIE DES ANIMAUX

*En 2022 nous avons obtenu le label Ville amie des animaux. Deux ans plus tard...
Nous continuons nos actions en faveur des animaux et nous mettons en place de nouveaux projets.*



DES ABRIS POUR QUE NOS CHATS LIBRES SOIENT À L'ABRI !

La gestion des chats errants dans une commune est une obligation, mais il y a manière et manière de le faire... Alors nous, faisons le bien ! Par exemple en offrant à nos chats devenus libres le gîte et le couvert. Par exemple sur le modèle ci-dessous, qui permet d'accueillir six chats et qui possède un espace protégé, en dessous, pour mettre la nourriture à l'abri des intempéries.

Ces abris seront installés en parallèle des identifications et stérilisations, en fonction des besoins sur chacun des villages.

Ils seront réalisés dans le cadre d'ateliers participatifs avec les bonnes volontés des villages et organisés conjointement par le centre de loisirs et l'élu référent «chats errants/libres» des villages.



Après il ne restera plus qu'à trouver quelques personnes bienveillantes pour nous aider à les nourrir...



IDENTIFICATION ET STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Nous avons commencé cet été une campagne de stérilisation des «chats errants», qui après identification (*au nom de la maire*) et stérilisation deviendront les «chats libres» municipaux. Ainsi Madame le Maire deviendra la «maman» de tous les chats libres des villages, comme la loi le lui demande...



Dans un premier temps, des bons de stérilisations ont été demandés à la Fondation Brigitte Bardot dans le cadre d'un partenariat. Nous venons d'envoyer une demande de subvention à la DRAAF d'Île de France afin de pouvoir mener une action sur plusieurs années.

Notons que la stérilisation prévient la naissance d'un grand nombre de chatons qui pourraient souffrir de faim, de maladie, ou de dangers extérieurs.

La stérilisation réduit aussi les risques de certains problèmes de santé, comme les tumeurs mammaires, les infections utérines et les problèmes de prostate chez les mâles.

Une fois les chats identifiés et stérilisés, nous effectuerons leurs suivis via une application dédiée à cet usage «KAPPZE» où nous avons ouvert un compte. Ce qui permettra une meilleure maîtrise de la population féline des villages.



L'APPLICATION KAPPZE

Chaque administré peut avoir son compte et signaler une errance de chat. Ainsi, chacun participe au bien-être des animaux et s'implique dans la démarche.

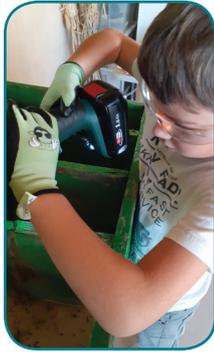
En plus des différentes plateformes, Kappze inclus également un système de «chats perdus».

Ainsi, il sera très facile de signaler l'absence de son compagnon à 4 pattes et de se faire contacter pour le retrouver.

LES ANIMATIONS DU CENTRE DE LOISIRS POUR LES OISEAUX

Savoir s'occuper des animaux c'est un apprentissage et pour apprendre tout le monde sait qu'il faut s'impliquer !

Alors les animateurs du centre de loisirs ont mis en place une belle initiative en faisant fabriquer aux enfants des nichoirs et des mangeoires pour les oiseaux.



VOUS AUSSI, VOUS VOULEZ AGIR... ET SI VOUS OUVRIEZ UN REFUGE LPO ?

Pour créer un refuge pour les oiseaux du ciel avec les conseils de la Ligue de Protection des Oiseaux il n'y a pas de superficie minimale, même un jardinet de quelques mètres carrés, une cour, une terrasse ou un balcon suffisent.

Il suffit de quelques bonnes pratiques de gestion et quelques aménagements pour permettent de redonner une place à la nature !

En agissant à votre échelle, vous contribuez par votre engagement à réduire le déclin de la biodiversité.

L'inscription est simple !

Il suffit de vous engager à respecter la Charte Refuges LPO, de décrire votre terrain, votre futur refuge, de vous inscrire en ligne sur Mon espace LPO et de procéder au règlement de 35 €.

Dès votre inscription vous recevrez :

- 1 panneau permettant d'officialiser et de faire connaître votre Refuge LPO
- 1 nichoir destiné aux mésanges
- 3 livrets mini-guides : « comment cohabiter avec la faune et la flore sauvages, les oiseaux des jardins
- 1 abonnement à la Newsletter mensuelle « l'Echo Refuges LPO ».

À noter : le guide « refuge LPO » est en ligne sur le site de la mairie.

VEUILLEZ VOUS IDENTIFIER !

Chien, chat, mais aussi furet, tous ces animaux de compagnie doivent être identifiés, c'est-à-dire enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques en France.

Ce fichier est géré par la société I-cad, placée sous délégation du ministère de l'Agriculture.

L'identification de votre animal de compagnie est le seul moyen qui permette de faire un lien officiel entre lui et vous. Elle suivra votre compagnon tout au long de sa vie.

Il est donc primordial de veiller à actualiser les informations sur le fichier national.

Pour les protéger, faites-les identifier

Plus qu'une obligation légale en France, l'identification par puce électronique ou tatouage est la première étape dans la vie de votre chien, de votre chat ou de votre furet.

Faire identifier votre animal de compagnie est une démarche utile qui contribue à sa protection.

Identification du furet
à partir du 12/12/2022,
avant l'âge de 2 mois

Identification du chien
avant l'âge de 4 mois

Identification du chat
avant l'âge de 7 mois

ET POUR QUE TOUS LES HABITANTS RESTENT AMIS DES ANIMAUX...



Amis chiens, s'il vous plaît, épargnez les clôtures et les portails des maisons des villages... Merci !

Des poubelles pour les déjections canines sont maintenant disponibles sur chacun des villages.



**ATTENTION À
NOS ŒUFS !**



**RALENTISSEZ
ON TRAVERSE !**



**PITIÉ LE PAIN
ÇA CRAINT !**



**RALENTISSEZ
ON TRAVERSE !**



DES PROJETS POUR LA COMMUNE...

CRÉATION D'UN REFUGE LPO MUNICIPAL

La mairie envisage de créer un refuge LPO sur un espace dédié, à titre d'exemple. Il pourrait accueillir des ateliers et des activités pédagogiques.

CRÉATION D'UN RUCHER MUNICIPAL

Un rucher municipal devait être créé sur un espace boisé que la mairie avait préempté, mais nous n'avons pas été prioritaire pour l'achat de ce petit bois. Le projet est retardé mais il reste actif... C'est donc une affaire à suivre !



CRÉATION D'UN CIMETIÈRE POUR LES ANIMAUX

Bien sûr il y a le très célèbre cimetière pour animaux d'Asnières...

Mais dans le département de la Seine et Marne il n'y en a aucun...

Nous avons donc décidé de lancer l'idée et le projet de créer un cimetière pour les animaux.

Afin d'offrir à vos chers compagnons à poils, à plumes, à écailles ou à peau la possibilité de reposer dans un lieu paisible, qui leur sera dédié.

Cet espace sera clos par des haies et fera l'objet d'une signalisation.

A l'heure où les animaux sont (*enfin*) reconnus comme étant doués de raison, il nous est apparu important de mettre en oeuvre ce service.

FAIRE UN MONUMENT À LA MÉMOIRE DES ANIMAUX MORTS AU COMBAT

On estime que plus de dix millions d'animaux ont participé aux combats de la Guerre de 14-18.

Chevaux, chiens, ou pigeons étaient d'une importance capitale pour la communication ou les missions d'espionnage. Mais d'autres animaux partageaient aussi le sort des soldats sans être impliqués dans les combats, ainsi les chats étaient très utiles pour attraper les rats dans les tranchées, mais aussi comme compagnons des poilus...

Si ce projet court dans nos têtes depuis quelques temps, c'est en allant à l'exposition sur la guerre de 14-18, pendant les journées du patrimoine, que notre flamme s'est ravivée !

Plusieurs sculpteurs franciliens ou du département sont présents et le financement sera obtenu par l'ouverture d'une cagnotte en ligne sur internet. Les dons pourront également être fait en mairie.

Infos Patrimoine

EXPOSITION SUR LA GUERRE DE 14-18

À l'occasion des journées du patrimoine l'association « Histoire et Patrimoine » de Lumigny-Nesles-Ormeaux s'est associée avec Archéo-sat77 l'association du Musée Archéologique de Touquin pour produire une très intéressante exposition sur la Grande Guerre.

Cette présentation très documentée était enrichie de nombreux objets ayant appartenu aux poilus ou ayant été fabriqués par eux.

Il y avait également à disposition de nombreux ouvrages d'époque, ainsi que des extraits de lettres ou de notes des soldats.

Un petit film montrait parfaitement la dureté des combats et les conditions de vie insoutenables des soldats. Nous leur devons notre liberté, mais ils ont payé un très lourd tribut pour cette victoire.

Une guerre très meurtrière et des blessés défigurés que l'on nommait « les gueules cassées », certains ont pu bénéficier de chirurgie plastique mais malheureusement pas tous.



On y apprenait aussi que le bleuet, vendu au bénéfice des mutilés de guerre, est devenu la fleur symbolisant cette guerre, mais surtout qu'elle représentait le seul espoir de vie dans toute cette horreur.

La visite de cette exposition était un moment poignant qui imposait respect et gratitude envers ces jeunes hommes « Morts pour la France ».



Le 11 novembre dernier, lors des cérémonies du souvenir, dans chacun des villages, le sacrifice de leurs vies a été mis à l'honneur par une minute de silence et de recueillement ainsi que le dépôt d'une gerbe de fleurs sur les trois monuments aux morts.

Les enfants de l'école d'Ormeaux ont également participé à la commémoration en lisant un poème et en chantant la Marseillaise.



LE NOUVEAU P.L.U.

En janvier 2023, la municipalité a lancé, une procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune.

Si tous les documents du PLU sont importants, il y en a un qui intéresse tout particulièrement les propriétaires fonciers et les professionnels de l'urbanisme : il s'agit du règlement. Il contient toutes les mesures applicables aux projets d'aménagement et de construction.

COMMENT A-T-ON RÉVISÉ LE PLU ?

Outre les nombreuses réunions de travail, cette procédure d'une durée approximative de 2 ans a nécessité de débattre du PADD pour établir son contenu et ses orientations, de consulter les Personnes Publiques Associées (état, collectivités territoriales, fédérations locales...) et de réaliser une enquête publique qui s'est déroulée cet été.

A l'issue des avis qui ont été recueillis, un examen sera opéré pour apporter les dernières modifications afin que le PLU soit définitivement approuvé par le conseil municipal.

C'est la raison pour laquelle des demandes d'urbanisme se sont vues opposer un sursis à statuer.



QU'EST-CE QUE LE PLU ?

Si vous souhaitez faire des travaux (construction d'une maison, d'un immeuble, aménagement d'un terrain), ou dans le cadre d'une transaction immobilière (achat ou vente), le plan local d'urbanisme est un document incontournable. Cet outil de planification urbaine recense les règles d'occupation et d'utilisation des sols sur le territoire de votre commune.

POURQUOI A-T-ON RÉVISÉ LE PLU ?

La municipalité a souhaité, à travers cette révision, définir et mettre en œuvre les objectifs suivants :

- 1) **Accueillir** une nouvelle population et soutenir le dynamisme économique en garantissant un développement urbain durable et de qualité, en pérennisant et développant l'offre d'équipements, de services et des activités économiques
- 2) **Préserver le cadre de vie et améliorer le fonctionnement urbain**, préserver le patrimoine bâti remarquable, requalifier les places publiques et les entrées de villages, mettre en place un programme de rénovation des voiries, favoriser les modes de déplacements alternatifs (projet de liaisons douces reliant les villages notamment...)



- 3) **Préserver le patrimoine paysager et environnemental** : développement de l'habitat prioritairement à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante.

Toutefois, il est nécessaire de mobiliser :
- 1.74 ha pour le développement de l'habitat
- 0.5 ha pour le développement des équipements publics (groupe scolaire)
- 21.5 ha pour le développement des activités économiques (ZAC des Sources de l'Yerres conduite par la communauté de communes du Val Briard)

- 4) **Mise en conformité** avec les documents supra communaux et notamment le Schéma Directeur de la Région Ile de France Environnemental (SDRIF-E), le document de planification stratégique qui fixe les ambitions de développement pour l'Ile de France à l'horizon 2040, en réponse aux défis environnementaux, sociaux et économiques du territoire ainsi qu'aux aspirations de qualité de vie des Franciliens.

Suite de l'article page suivante...



COMMENT EST CONSTITUÉ UN PLU ?

Le contenu d'un plan local d'urbanisme n'est pas laissé à la libre appréciation des communes. Il est fixé par le code de l'urbanisme. Vous y trouverez :

- **Un rapport de présentation** : Il présente les spécificités de la commune (ou des communes dans le cas d'un PLUi), en s'appuyant sur un diagnostic précis du territoire.
- **Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définissant le projet urbain** : Il énonce les objectifs de la politique locale en matière d'aménagement urbain (densification de certaines zones, construction de nouveaux équipements ou de nouveaux quartiers), de développement économique ou de protection des espaces naturels.
- **Un règlement** : Document de référence pour tous ceux qui souhaitent déposer un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux. Il organise le territoire en différentes zones et fixe les conditions d'utilisation et d'occupation des sols de chaque secteur.

- **Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** : Concernent uniquement certains quartiers ou certains secteurs. Elles énoncent des grandes orientations, en matière de programmation, d'implantation des bâtiments, de déplacements ou de protection des paysages. Tous les projets d'aménagement et de construction doivent être compatibles avec les OAP qui couvrent leur terrain.

- **Des annexes écrites et graphiques** : Elles regroupent différents documents et contiennent des pièces graphiques (plan de zonage, carte des servitudes, etc.) et des pièces écrites (règlement du plan de prévention des risques d'inondation, règlement local de publicité, plan d'exposition au bruit, etc...)

... Suite de l'article de la page précédente

C'est en ce sens que la municipalité, assisté par le cabinet d'étude IngES-PACES, a travaillé durant ces derniers mois pour vous proposer un document accessible et complet afin de vous accompagner au mieux dans vos démarches de demandes de travaux.

QUE FAIRE QUAND J'AI DES PROJETS SUR MA PROPRIÉTÉ ?

Nos services municipaux restent bien évidemment à votre disposition pour vous assister dans vos futures demandes d'urbanisme.

Un guide pratique de l'urbanisme vous a, également, été communiqué, il est toujours accessible en ligne sur notre site internet.

Il vous permet de savoir quels travaux doivent être déclarés et de connaître les différentes démarches à entreprendre pour la réalisation de vos projets futurs.

OÙ EN EST-ON DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU ?

L'approbation de la révision du PLU a obtenu un vote favorable lors du dernier conseil municipal et le tribunal administratif ayant validé le rapport du commissaire enquêteur, la révision générale du PLU est aujourd'hui effective.



NAISSANCES :

Melle MARTO Talya,
née le 1^{er} septembre 2024

Melle VERMANDEL Eléonore, Marie, Sophie,
née le 13 septembre 2024

Mr DEPERACHE BALDO Nelson, Jarod,
né le 7 octobre 2024

MARIAGES :

Mr DE ABREU Lionel et
Melle GORECKI Béatrice
Le 15 juin 2024

Mr FRESSON Bernard et
Melle DROIN Maryse
Le 15 juin 2024

Mr DESNOYERS Alexis et
Melle FERNANDEZ Gaëlle
Le 29 juin 2024

DÉCÈS :

Mr BLIN Bernard le 09 août 2024

Mr DELANNOY Adrien le 22 août 2024

LE SOS DES PARENTS D'ÉLÈVES !

Les membres du bureau de l'association des parents d'élèves de LNO lancent un SOS... Ils auraient un besoin urgent de bonnes âmes et de bonnes volontés pour s'occuper et animer leur association ! Alors... Vous êtes jeunes (ou pas), dynamiques, créatifs et disponibles ? Ne cherchez plus cette mission est faite pour vous !





CHASSE AU TRÉSOR À LUMIGNY

A l'initiative de trois professeurs, Mesdames Tour et Gros Jean et Monsieur Blanche-Barbat et de cinq élèves du lycée de Rozay, dont certains font partie du village.

Une chasse au trésor à Lumigny : un remède contre le décrochage scolaire ?

Lutter contre le décrochage scolaire est une priorité pour l'éducation nationale.

C'est dans ce cadre, que l'équipe des professeurs du GPDS (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire) du Lycée La Tour des Dames de Rozay-en-Brie a mené un projet innovant avec cinq élèves du lycée durant six mois.

L'objectif premier était d'aider ces élèves fragilisés à persévérer dans leur scolarité en leur proposant une activité pédagogique originale et motivante.

Le second objectif était de leur faire découvrir l'histoire, le patrimoine, la géographie et le tissu économique d'un village de la Brie : Lumigny.

Pour atteindre ces objectifs, une grande «chasse au trésor» a été organisée le jeudi 6 juin 2024 par ces cinq élèves.

Quatre équipes composées de quatre élèves du lycée, issus des sections générales, technologiques et professionnelles de tous les niveaux, de la seconde à la terminale, se sont affrontées dans une course à la découverte du village.

Au programme : déchiffrer et découvrir les différents calvaires, rechercher le personnage illustre qui a visité le village en 1948, observer les monuments et les édifices, découvrir l'histoire de la Ferme du Roussoy, de la grange aux dîmes, de l'agroforesterie, avec des épreuves sportives et des énigmes à résoudre.

Avec à la clé un fabuleux trésor qui a permis aux vainqueurs de visiter le Lumigny Safari Réserve.



Ce projet a été mené en collaboration avec l'association d'histoire locale «Histoire et Patrimoine» de Lumigny-Nesles-Ormeaux.

Les membres de l'association ont mis à disposition leurs précieuses ressources documentaires et ont conseillé, accompagné les élèves organisateurs dans la préparation de la chasse au trésor.

Ils étaient également présents le jour J pour guider les équipes et leur transmettre leurs connaissances sur l'histoire et le patrimoine du village.

La journée a été un franc succès ! Grâce à un temps ensoleillé, les élèves ont pu profiter pleinement de cette aventure.

Ils ont parcouru le village avec enthousiasme, résolu des énigmes et découvert des lieux qu'ils ne connaissaient pas.

Cette expérience leur a permis de développer leur esprit d'équipe, leur sens de l'observation ainsi que leurs connaissances sur leur environnement.

Au-delà de l'aspect pédagogique, cette chasse au trésor a également été un moment de convivialité et de partage entre les élèves. Ils ont pu se rencontrer, apprendre à se connaître et tisser des liens d'amitié.

Nous sommes convaincus que ce projet a été une expérience positive pour tous les élèves qui y ont participé.

Il leur a permis de se remobiliser scolairement et de prendre confiance en eux.

C'est un exemple concret de la façon dont la pédagogie par le jeu peut être un outil efficace pour lutter contre le décrochage scolaire.

Nous tenons à remercier l'association «Histoire et Patrimoine» pour son soutien indispensable à la réussite de ce projet.

Nous remercions également les élèves pour leur implication et leur enthousiasme.

Ce projet démontre qu'il est possible de lutter contre le décrochage scolaire en s'appuyant sur des initiatives originales et motivantes.

Infos vertes

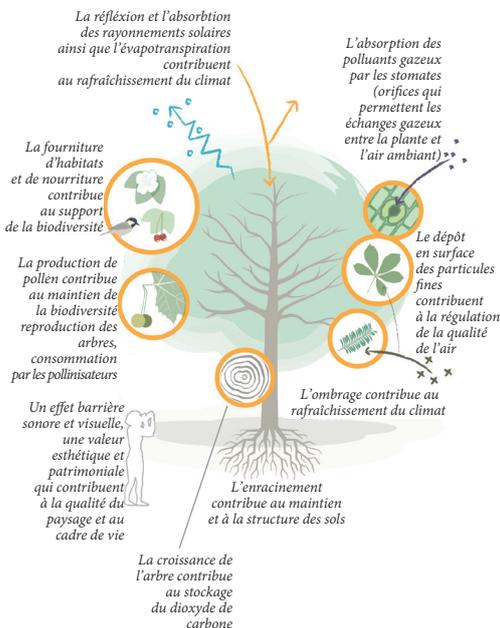
L'ÉCORCE DES ARBRES NETTOIE L'ATMOSPHÈRE !



Des chercheurs de l'université de Birmingham ont découvert que les microbes cachés dans l'écorce des arbres peuvent absorber le méthane (*puissant gaz à effet de serre*) responsable d'environ 30% du réchauffement ou dérèglement climatique de la planète. Cette donnée augmente donc de 10% l'ensemble des bénéfices rendus par les arbres sur le climat global... De quoi les regarder d'un autre œil !

LES SERVICES RENDUS PAR LES ARBRES

Ils réduisent la pollution et le bruit, servent de ressources et d'abris pour d'autres espèces, réduisent la chaleur et l'érosion du sol. Notons que les services écosystémiques rendus par les arbres sont modulés selon leur essence.



Infos villages

INAUGURATION DE L'HÔTEL DU PARC DES FÉLINS

Depuis le temps que l'on en parle. L'hôtel des félins est enfin ouvert ! Après cette saga africa, c'est désormais ambiance de la brousse...



L'inauguration a eu lieu le 3 octobre dernier en présence des officiels. Ce très bel hôtel est doté de cinquante chambres, d'un lounge bar, d'un restaurant et d'une salle de séminaire. Le bar ainsi que le restaurant sont en accès libre sans forcément être résident de l'hôtel.



Mais si l'aventure vous tente, les lions pourront vous observer à loisir au travers de la fenêtre de votre chambre... (qui rappelons-le sont fixes !)

Vous pourrez aussi mieux faire connaissance avec ces beaux félins de la terrasse qui offre une magnifique vue sur leur espace de vie.



NESLES BIKE WEEK

Encore un franc succès pour cette nouvelle édition 2024 ! Et le soleil était de la partie... Alors le temps d'un week-end le village a rugi ! Mais ce ne sont pas les lions de la réserve qui faisaient la fête, mais des centaines de motos ! Et comme le dit la chanson... En Harley Davidson, ils ont appuyé sur le starter et pour un moment, dans un bruit d'enfer, ils ont quitté la terre pour le paradis de la moto... En rêvant déjà à la prochaine édition...



MENTIONS LÉGALES :

Directrice de publication : Pascale Levailant
Responsable de la rédaction : Marie Tosi-Duval
Comité de rédaction : Élus : Guy Mingot, Nicolas Boucaud, Cindy Prou
Agents : Morgan Mohamed, Dimitri Belliot, Mélissa Riguidel
Mise en page : Marie Tosi-Duval
MAIRIE DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX
3 PLACE DE L'ÉGLISE 77540